

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2220

Société : RAM Reprise

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL HAMZI MY Ahmed

Date de naissance :

31/08/56

Adresse :

21 Rue 50 hay Mandarona Anchock

Tél. : 0660548528

Total des frais engagés : 4500 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. RAKKAA Amal  
Ophtalmologiste  
405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca  
Tél: 05 22 52 00 7-06 73 98 15 03

Cachet du médecin :

Date de consultation : 18/05/2008

Nom et prénom du malade : EL Hamzi Yousry Ahmed Age : 51

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

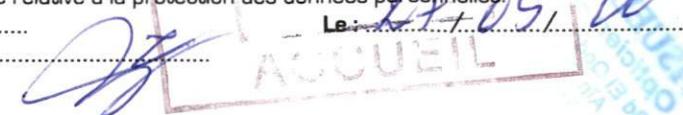
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 27/05/2008

Signature de l'adhérent(e) :

  
ACCUEIL

DU 27/05/2008

Déclaration de Maladie

N° P19- 068122

ND: 38835

Optique

Autres

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/05/20	165	100	200	Dr. RAKKAA Amar Ophthalmologue N° 7 Casablanca Bd. Al Qods N° 7 Casablanca Tél. 05 22 52 15 03

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ACHIR 101, Bd El Qods Loi Mandarona Rue 14, Inara 1 Ain Chok - Casablanca Tél. 05 22 52 82 53	18/05/20	110.00

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE Bd El Qods N° 7 Casablanca Tél. 05 22 52 10 04	27/05/20					4.000 Dhs

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



- Diplôme Contactologie à l'université de Bordeaux
- Diplôme Chirurgie Réfractive et de Phacoémulsification Université de Besançon
- Diplôme Oeil et Médecine Interne Université Pierre et Marie Curie - Paris
- Diplôme Imagerie et Pathologie Rétinienne Hôpital Lariboisière - Paris
- Diplôme OCT en Ophthalmologie à l'université de Bordeaux

جراحة الساد (الملاحة) بالأمواج  
فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي

الليزر - المحو - تقويم الرؤية بالليزر - العدسات اللاسلقة

Casablanca, Le 18-05-2008

El Hamzi Israely Shams  
 lunette pour VL

VISUEL OPTIQUE  
Opticien - Optometriste  
Boulevard Al Qods, N° 7 Casablanca  
Tél: 05 22 52 66 77 / 05 22 52 10 04

$$\text{OD} = (-0,75 \text{ à } 55^\circ) + 1,75$$

$$\text{OJ} = (-0,5 \text{ à } 120^\circ) + 1,5$$

astigmatisme

$$\text{ODL} = +2,5$$

Dr. RAKKAA Amal  
Ophthalmologiste  
405 Bd. Al Qods N° 7 Casablanca  
Tél: 05 22 52 66 77 / 06 73 98 15 03

(Signature)

شارع القدس - جزء السكن الأبيق - إقامة الصفقاء - عمارة 405 الطابق الأول الرقم 7 - الدار البيضاء

Boulevard Al Qods , Lot. Assakane Alanik «Résidence ASSAFA» Immeuble 405 , 1er étage N° 7 - Casablanca

Tél : 06 73 98 15 03 / 05 22 52 66 77

Le 18-05-2020

El Hamza Tonkay Dhoum

Floravision off 00  
MO.00  
2 sté de 15

A's

PHARMACIE ACHIR  
101, Bd El Qods Lni Mandari  
Rue 14, Inara 1 Ain Chok - Casablanca  
Tél. 05 22 52 62 53

(3 min)



Dr. RAHMA A. Amdani  
Ophthalmologist  
405 Rd. Al Oued N° 7 Casablanca  
Tél: 05 22 52 62 53 - 06 73 98 15 03

Casablanca Le 27/05/2020

## FACTURE N°276

Nom:EL HAMZI

Prénom:MOULAY AHMED

Quantité	Désignation	Prix U	Prix Total
1	<b>Monture</b>	1200.00	1200.00
2	<b>Verre organique antireflet progressifs</b>	1400.00	2800.00

<b>Prix HT</b>	3333.33
<b>TVA</b>	666.66
<b>Prix total</b>	4000.00

Cette facture est arrêtée à la somme quatre mille dirhams .

*VISUEL OPTICIENS  
Opticien Optométriste  
Bd El Qods N° 784 MANDARONA  
AIN CHOCK - CASABLANCA  
Tel. : 05 22 52 10 04*